



## pension alimentaire en cas de garde alternée

Par **stephanie84200**, le **23/09/2010** à **13:14**

Bonjour,

Je suis séparée de mon concubin depuis 7 ans.

Nous avons 2 enfants (10 et 12 ans) en garde alternée.

Après notre séparation, je me suis mariée. Les ressources de mon ménage étaient alors sensiblement égales à celles du père de mes enfants.

Je suis aujourd'hui divorcée et après une période de chômage, j'ai retrouvé un emploi mais mon salaire est très inférieur à celui du père de mes enfants. Je paye pourtant la moitié des frais de scolarité des enfants. Puis-je demander une pension alimentaire ?

Merci de votre retour.

Par **Domil**, le **23/09/2010** à **13:48**

Oui, vous pouvez faire une requête auprès du JAF. En cas de disparité de revenus entre les parents, une pension alimentaire peut être instituée pour une résidence alternée (attention, la pension alimentaire ne sera pas déductible des impôts du débiteur de la pension s'ils comptent déjà la moitié des parts pour les enfants, mais le créancier de la pension devra la déclarer dans ses revenus)

Par **stephanie84200**, le **23/09/2010** à **14:01**

Je vous remercie de votre réponse.